

SOMMAIRE:

Nomination.

Présenté par VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
le Directeur VU le Décret n°33/PR.du 25 Janvier 1964 portant formation du
du Personnel, VU le Décret n°64-54/PC/SGG.du 2 Mai 1964 fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/ALD.du 31 Août 1959 portant statut.général
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont
modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU le Décret n°243/PC-MFPTAS.du 31 Octobre 1964 portant statuts
particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels
des Travaux Publics de l'Etat ;
VU le dossier de candidature de M. GBAGUIDI Joseph ;
VU la lettre n°193/MTP-D du 13 Février 1965 du Ministre des
Travaux Publics, des Transports et Télécommunications,

VU:
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

C. WIDAHUEN.

ORIGINAL I
JORD I
PCG 8
MFPTAS I
MTPPT I
MFAEP I

DFP I
DP 4
DB I
DC 2
DIP I
Trésor I
DI I

Pension 2
Intérêts I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- M. GBAGUIDI Joseph, Certifié de l'Ecole d'Application
des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (Service des Ponts et
Chaussées), à Paris, est, conformément aux dispositions de l'arti-
cle 78 du décret n°243/PC-MFPTAS du 31 Octobre 1964, nommé dans le
Corps des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres,
en qualité d'Ingénieur des Travaux Publics de 2ème classe, 1er
échelon stagiaire.

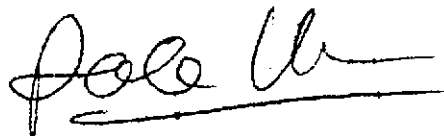
M. GBAGUIDI Joseph est mis à la disposition du Ministre des
Travaux Publics, des Transports et Télécommunications, à Cotonou.

ARTICLE 2..- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables
sur le chapitre 309-03, article 1er, du budget national, exercice
1965.

ARTICLE 3..- Le présent décret, qui a effet à compter du 8 Février
1965, date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

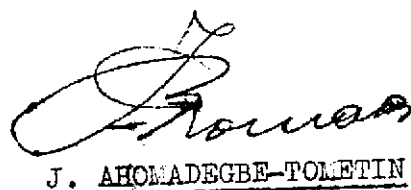
VU:
Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales

COTONOU, le 20 MAI 1965



Théophile PAOLETTI.-VU:

P. Le Ministre des Travaux Publics,
des Transports et Télécommunications,
absent, le Ministre des Affaires
Economiques et du Plan par intérim


J. AHOMADEGBE-TOLETIN

VU:
Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

